

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 octobre 2015 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Frédéric TROUÉ, Delphine GREMY, Ludovic DE BO, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Thierry ALEXANDRE, Laurent LAGNEAU, Catherine ROTA et PICOUET Sylvain.

Absent(s) : Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER ayant donné pouvoir à Catherine ROTA et Isabelle ALLEMANDOU

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

I. Société de Chasse de Collemiers

Mme MANGEON présente le courrier du Président M. GOBEROT Michel concernant une demande de subvention exceptionnelle suite aux dépenses engagées après l'achat et l'aménagement d'un local pour la Société de chasse qui n'existait pas auparavant et qui permet de libérer de la place dans le hangar communal.

Le coût actuel des achats et aménagements multiples est estimé aujourd'hui à 1200.00 € dont 600.00 € pour l'achat du local qui était à refaire entièrement.

Après délibération, le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500.00 €. Cette subvention sera allouée sur le budget 2016

Le changement de statut de la Société de Chasse en association Loi 1901 est en cours avec l'aide de la Fédération de Chasse.

II. Demande de prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)1

Mme MANGEON explique au Conseil qu'une réglementation est en vigueur concernant l'accessibilité et notamment les obligations en matière d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)1.

La Commune a effectué la réfection de la place de la Mairie ainsi qu'une place et un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il ne reste plus qu'à installer une sonnette et mettre l'éclairage tout au long du Chemin d'accès.

Un délai a été demandé aux services concernés, la date butoir étant fixée au 27 septembre 2015.

Des devis ont été demandés et seront étudiés au prochain Conseil Municipal.

III. Devis balisage véhicule utilitaire

Mme MANGEON présente les devis reçu ce jour par mail de la société EUROSISTEME France d'un montant de 450.00 € HT

Après délibération, le Conseil souhaite effectuer lui-même ces travaux.

IV. Devis DIPTER

Mme MANGEON présente le devis reçu de la société DIPTER.

Insecticide pour traiter les nids d'hyménoptères :

- Bidon de 5L (réf 1015) : 122.50 € HT

Après délibération le Conseil valide le devis et mandate Mme MANGEON pour la signature.

V. Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne : Convention hangar communal

Mme MANGEON présente la convention reçue par mail le 22/09/2015 concernant l'alimentation électrique suite au permis de construire du hangar communal (CPI-Commune).

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part communale 66 % HT	SDEY (Part Couverte par le Tarif) 34 %
BT	7 191.92 €	5 993.27 €	1 198.65 €	3 955.56 €	2 037.71 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part communale 70 % TTC	SDEY 30% TTC
RT*	981.60 €	818.00 €	163.60 €	687.12 €	294.48 €
TOTAL	8 173.52 €	6 811.27 €	1 362.25 €	4 642.68 €	2 332.19 €

Il sera facturé 100 % de la facture TTC à la commune, soit 981.60 €. Cette somme est à prévoir à votre budget au compte 605. Le SDEY versera parallèlement sa participation à la commune soit 294.48 € à inscrire au compte 758.

VI. Questions diverses

- ~ *Le Conseil souhaite que Mme MANGEON commande 2 blocs prise afin de rajouter des décorations de Noël*
- ~ *M. TROUÉ demande que l'arbre en face de chez M. CERUTI soit coupé parce qu'il gêne le 2^{ème} radar pédagogique pour la visibilité.*

La séance est levée à 22 heures 20. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 20 novembre 2015 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.